

Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr

« Engagement pour l'eau, un bien commun au cœur des transitions »

Signature du plan « Neptune 6 » entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Nantes Métropole

Programme de 33 actions d'un montant de 31,5 M€ pour 2021-2023

Jeudi 16 septembre 2021

Usine de traitement des eaux usées de Nantes Métropole
Station d'épuration de Tougas à Saint Herblain

Signature par :

- **Morgan Priol**, directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- **Jean-Sébastien Guitton**, vice-président de Nantes Métropole, délégué au cycle de l'eau et biodiversité ;
- **Robin Salecroix**, vice-président de Nantes Métropole à la politique de l'eau et de l'assainissement.

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE :

- | | |
|--|---------------------|
| • COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE | Pages 2 et 3 |
| • ANNEXE 1 : Synthèse et historique des opérations réalisées dans le cadre du partenariat entre Nantes Métropole et l'agence de l'eau Loire Bretagne | Pages 4 et 5 |
| • ANNEXE 2 : Nantes Métropole : une politique de l'eau ambitieuse et exigeante | Page 6 |
| • ANNEXE 3 : Les chiffres clés de la politique de l'eau de Nantes Métropole | Page 7 |
| • ANNEXE 4 : La politique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne | Page 8 |
| • ANNEXE 5 : Le traitement des eaux usées à Nantes Métropole et la station d'épuration de Tougas | Page 9 |

Communiqué de synthèse



Nantes, le 16 septembre 2021

« Engagement pour l'eau, un bien commun au cœur des transitions » **Signature du plan « Neptune 6 » entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Nantes Métropole** Programme de 33 actions d'un montant de 31,5 M€ pour 2021-2023

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur son territoire, qui couvre l'intégralité du cycle de l'eau : production et distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales, ainsi que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations depuis 2018. Depuis 1994 et « Neptune 1 », l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte son soutien technique et financier à Nantes Métropole afin de développer des infrastructures en eau potable et en assainissement performantes mais aussi mettre en œuvre des programmes de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques afin de répondre aux grands défis d'état écologique des masses d'eau. Traduite par les plans « Neptune » successifs, cet « accord de programmation » permet des travaux au long cours pour gérer de manière durable la ressource en eau. Nouvelle étape aujourd'hui avec la signature de « Neptune 6 », un programme de 33 actions sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole d'un montant de 31,5 M€ répartis sur 3 ans (2021-2023), dont 13 M€ d'aide prévisionnelle de l'agence de l'eau.

Objectifs de Neptune 6 :

- fiabiliser le fonctionnement des systèmes d'assainissement des eaux usées afin de réduire les rejets directs vers les milieux naturels,
- améliorer le traitement des eaux usées au droit des ouvrages d'épuration,
- réduire à la source les émissions polluantes,
- sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire,
- valoriser une gestion intégrée et préventive des eaux pluviales,
- restaurer et protéger les milieux aquatiques.

Actions majeures de Neptune 6 :

- la réhabilitation de réseaux et postes de refoulement assainissement dans des secteurs sensibles (Thouaré-sur-Loire, Bouaye,...)
- la construction du bassin de stockage-restitution Barbin à Nantes, destiné à protéger l'Erdre
- la poursuite du déploiement d'un dispositif performant de mesures des rejets d'eaux usées sur l'ensemble de la métropole
- la mise en conformité des branchements sur le réseau d'assainissement collectif, engagement du SAGE
- des travaux de réhabilitation de stations d'épuration (Brains,...) ainsi que des études préalables structurantes sur le devenir des importantes stations d'épuration (Futur Tougas, Petite Californie, STEU à l'est de la Métropole)

- la mise en place d'une seconde campagne de diagnostic des polluants en amont des stations d'épurations
- le lancement d'une démarche de réduction des consommations d'eau potable au sein des collectivités de la métropole
- l'expérimentation d'un projet « ville perméable » favorisant l'infiltration et la déconnexion des eaux pluviales sur le secteur unitaire du système de Tougas et dans le cadre du projet de ZAC Grand Bellevue
- 7 actions concernant les milieux aquatiques avec des travaux de restauration de cours d'eau (Cens, Gesvres, Charbonneau, Marais nord Loire,...)

Typologie d'actions	Nombre	Montant estimé 2021-2023 (à affiner)
Assainissement eaux usées	21	25,5 M€
Assainissement eaux pluviales	2	1,8 M€
Milieux aquatiques	7	3,2 M€
Animation – coordination	1	0,1 M€
Gestion de l'eau potable	2	0,9 M€
TOTAL	33	31,5 M€



Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du partenariat historique entre Nantes Métropole et l'agence de l'eau Loire Bretagne

Contrat	Principales réalisations
<p>Neptune 1 (1994 - 1998)</p>	<p>ASSAINISSEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mise à niveau des capacités et performances de traitement de l'agglomération (station Tougas, suppression petites stations). Station de Tougas : 60 M€ de travaux, rendement sur la matière organique passe de 35% à 80 %. . Amélioration capacités de transfert (nouveaux collecteurs, réhabilitation et extension de réseaux) <p>MILIEUX AQUATIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etudes de programmation sur le Gesvres, l'Aubinière, l'Illette . Pré-diagnostic des Etiers Nord
<p>Neptune 2 (1999 - 2003)</p>	<p>ASSAINISSEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Réalisation de nouveaux réseaux d'assainissement (108 km, 20000 Eh) . Fiabilisation de réseaux de transfert et réhabilitation de réseaux (50 km) . Réalisation d'études d'aide à la décision (zonage assainissement, valorisation boues)
<p>Neptune 3 (2004 - 2009)</p>	<p>ASSAINISSEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Réalisation du collecteur Gué Moreau . Réhabilitation de réseaux . Augmentation capacité de traitement STEU Petite Californie (120 000 EH → 180 000 EH) . Mise à niveau stations (Vertou, le Pellerin, la Montagne) . Séchage solaire des boues (finalisation 2011) <p>EAU POTABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Prise d'eau de secours en Erdre . Etudes des PPC (Mauves, Nantes, Erdre) <p>MILIEUX AQUATIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Restauration du Cens (2006-2010) . Restauration de l'Illette (2005-2012) . Restauration de l'Aubinière (2005-2012)
<p>Neptune 4 (2011-2015)</p>	<p>ASSAINISSEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Réalisation BSR Maquis de Saffré de 6000 m³ . Mise aux normes traitement phosphore STEU de Tougas . Réhabilitation de réseaux de collecte . Amélioration de la collecte (8000 contrôles de conformité de branchements) . Suivi substances dangereuses (RSDE) <p>EAU POTABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Modernisation de l'usine de la Roche (84 M€) . Sécurisation de la distribution à l'échelle départementale (Feeder Nord-Ouest) . Mise en œuvre des PPC . Gestion du patrimoine : études réservoirs et stations, sectorisation <div style="text-align: right;">  <p>Usine de La Roche</p> </div> <p>MILIEUX AQUATIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Restauration des Etiers Nord (2011-2014) . Restauration des Marais de l'Erdre (2012-2017) . Restauration et mise en valeur de la Chézine (2016-2018)

**Neptune 5
(2017-2019)**

ASSAINISSEMENT :

- . Fiabilisation de l'autosurveillance réglementaire du système d'assainissement de Tougas
- . Mise en place d'un logiciel de gestion et de supervision des données d'autosurveillance et de métrologie
- . Mise à jour et élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales adoptés avec le PLUm ;
- . Étude préalable à la construction du bassin de stockage-restitution Barbin (BSR) des eaux usées
- . Réhabilitation de réseaux et ouvrages prioritaires
- . Accompagnement financier des usagers au contrôle de la conformité des raccordements au réseau public

EAU POTABLE :

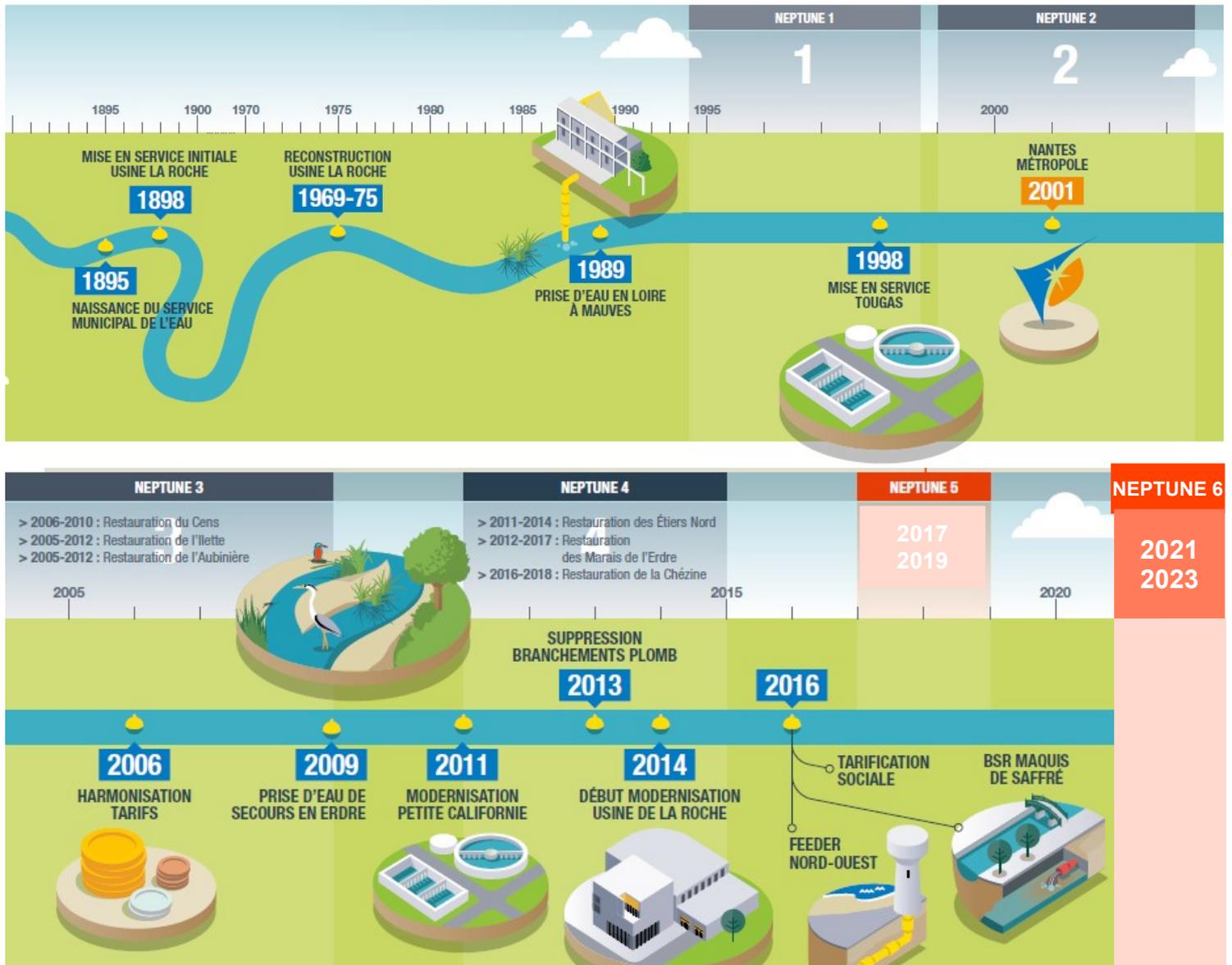
- . Installation de 650 prélocalisateurs de fuites dans le centre ville de Nantes

MILIEUX AQUATIQUES :

- . Études préalables aux travaux sur le Cens, Gesvres et Charbonneau



Les grands jalons de l'histoire de l'eau sur Nantes Métropole et les plans Neptune :



Nantes Métropole : une politique de l'eau ambitieuse et exigeante

Dans le cadre de la feuille de route de la transition énergétique votée en 2018, Nantes Métropole oriente la politique publique de l'eau vers un objectif de réduction de la consommation. Elle s'inscrit également dans une démarche sociale, avec la mise en place en 2016 d'une tarification sociale de l'eau qui permet à plus de 6 000 foyers chaque année d'alléger leur facture d'eau potable. Le cycle de l'eau de Nantes Métropole répond à 5 grandes exigences :

① La production d'une eau de qualité...

En juillet 2020, la Direction du cycle de l'eau et les opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement ont obtenu le renouvellement de la certification Qualité-Sécurité-Environnement. Pour continuer de garantir une qualité optimale, la Métropole effectue des contrôles permanents, par l'intermédiaire d'une double surveillance :

- Un programme d'autosurveillance mené par chacun des opérateurs sur son territoire, représentant 5 000 analyses par an
- Un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence régionale de santé (ARS)

② ...et en quantité suffisante

87% de l'approvisionnement en eau potable est issu de ressources du territoire de Nantes Métropole, avec l'usine de la Roche assurant la majeure partie de la production. En 2020, sur les 41 878 000 m³ d'eau mis en distribution, 31 586 000 m³ étaient consommés par les abonnés de la métropole et une partie transportée vers les collectivités CARENE et CAP Atlantique. En moyenne, la consommation s'élève à 120 litres par jour et par habitant.

③ Une distribution optimale

Elle est assurée sur les 24 communes grâce à un réseau de près de 3 200 km, régulièrement renouvelé (17 km en 2020). Entre 2001 et 2013, une politique ambitieuse de résorption des branchements en plomb sur tout le territoire a été menée, permettant le remplacement de près de 15 % du parc. Nantes Métropole s'est également engagée à maîtriser les pertes, notamment via des compteurs de sectorisation, de débitmètres, et près de 650 prélocalisateurs de fuites en poste fixe sur le réseau.

④ La gestion de l'assainissement

En 2020, les 25 stations d'épuration collectives, dont 9 stations d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants, ont permis de traiter près de 57 millions de m³ d'eaux usées, pluviales et industrielles, qui ont pu rejoindre le milieu naturel. La préoccupation constante de la Métropole est de limiter les impacts sur ce milieu, avec l'installation de dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. La collectivité propose même des aides pour réhabiliter les dispositifs d'assainissement individuel.

En parallèle, la question des eaux pluviales prend de plus en plus d'ampleur sur le territoire, avec une augmentation des risques d'inondations, de transferts de polluants vers le milieu naturel, d'érosion... Le Plan local d'urbanisme métropolitain, approuvé en avril 2019, intègre un zonage pluvial et de nouvelles règles ambitieuses pour limiter l'impact des nouveaux projets urbains.

⑤ La reconquête des milieux aquatiques

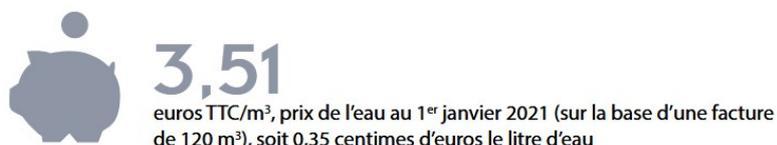
À travers sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Nantes Métropole engage des programmes de restauration de cours d'eau sur les bassins versants du Cens, du Gesvres, du Charbonneau et du Marais Nord Loire pour les 6 prochaines années. Toujours en vue d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, Nantes Métropole a lancé une étude pour définir les ambitions à horizon 2033 de la Métropole pour la restauration et préservation des milieux aquatiques du territoire et le classement des ouvrages de protection contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI.

Les chiffres clés de la politique de l'eau de Nantes Métropole

EAU POTABLE :



120
litres par jour et par habitant
(consommation moyenne
par habitant)



ASSAINISSEMENT :



La politique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**agence de l'eau
Loire-Bretagne**
agence.eau-loire-bretagne.fr

L'agence de l'eau, un outil d'incitation et de solidarité

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à ses interventions financières,
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification,
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 M€ en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, les priorités de l'agence de l'eau portent sur le financement des études, des travaux ou des actions nécessaires pour :

- améliorer les performances ou réduire, supprimer les déversements d'eaux usées par temps de pluie des systèmes d'assainissement identifiés prioritaires qui dégradent significativement l'état des eaux ou les usages sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied),
- poursuivre l'identification et la résorption des apports polluants liés à l'assainissement (via des infrastructures défectueuses, mal raccordées ...),
- maîtriser et réduire les émissions de micropolluants dans les effluents, en particulier pour les stations de traitement de plus de 10 000 équivalent-habitants,
- réduire l'impact des eaux pluviales prioritairement par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme, lorsqu'un impact polluant est identifié.

Des accords de programmation pour améliorer la qualité des eaux

L'agence de l'eau propose aux établissements publics de coopération intercommunale, organisateurs du service public d'assainissement collectif et non collectif qui le souhaitent, de les accompagner financièrement dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels cohérents dénommés accords de programmation ou contrats de progrès mis en place par les Assises de l'eau. Cet outil permet de partager collectivement la nature et le type des opérations prioritaires à engager et d'apporter une lisibilité pluriannuelle des aides de l'agence aux collectivités.

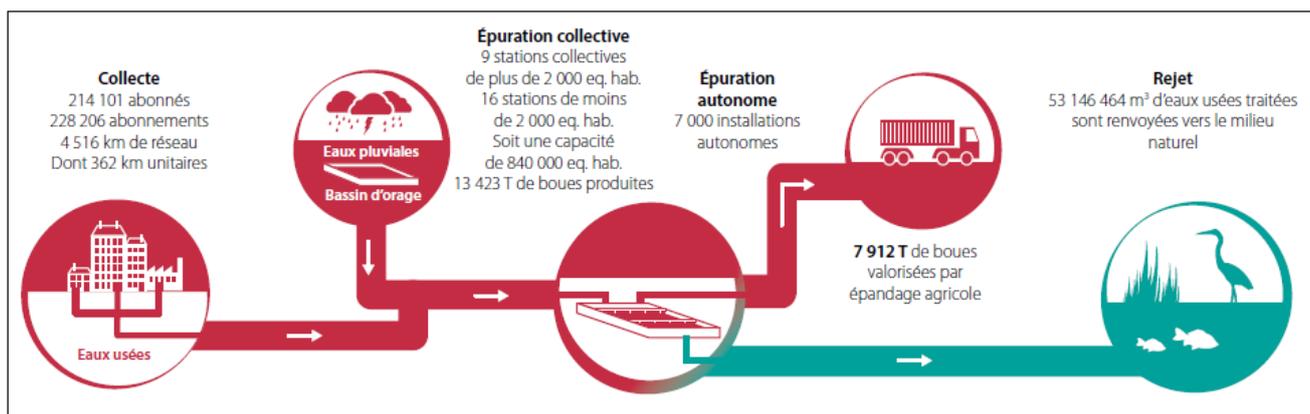
CONTACT PRESSE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE :

Nathalie SAUR (Chef de Service Interventions territoriales)
Tél : 02 40 73 93 70 - Mail : nathalie.saur@eau-loire-bretagne.fr

Le traitement des eaux usées à Nantes Métropole

On retrouve sur le système d'assainissement collectif schématisé ci-dessous, les chiffres clés de chaque étape parcourue par l'eau, de l'évacuation des maisons au retour au milieu naturel, en passant par la collecte par les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, la régulation par les déversoirs d'orage et les bassins d'orage, la dépollution par les stations d'épuration et la valorisation des boues résiduares.

Schéma de la chaîne de dépollution des eaux pluviales et usées



Ces deux types d'effluents (eaux pluviales et eaux usées) sont collectés par des réseaux enterrés, du moins en milieu urbain pour les eaux pluviales. Pour chacun d'eux, cela répond à des objectifs différents :

- **La collecte des eaux usées** est devenue une obligation légale qui permet de garantir la salubrité de la voie publique autant que l'hygiène au sein des habitations. De plus, la collecte des effluents s'effectue en vue de leur traitement avant rejet au milieu naturel, afin de préserver ce dernier dont les capacités d'auto-épuration ne peuvent pas absorber un flux de pollution aussi concentré, en particulier en période de basses eaux ;
- **La collecte des eaux pluviales** a accompagné l'urbanisation depuis de nombreuses décennies, tant pour permettre la libre circulation des biens et des personnes lors des événements pluviaux ordinaires que pour assurer leur protection dans les zones à risque d'inondation.

Depuis moins longtemps, la pollution (essentiellement minérale et chimique) véhiculée par les eaux de pluie après avoir ruisselé sur la voirie est prise en compte, car son potentiel de nuisance environnementale est important. Le système d'assainissement des eaux pluviales présente donc de plus en plus de similitudes avec celui des eaux usées : réduction des rejets au milieu naturel sans traitement, régulation du débit de pointe pour ne pas surdimensionner les ouvrages, traitement gradué avant rejet selon le milieu récepteur.

La station d'épuration de Tougas à Saint-Herblain

Nantes Métropole a confié l'exploitation de 19 de ses stations de traitement des eaux usées à son délégataire SUEZ. Les deux plus importantes, situées à Saint-Herblain (Tougas) et Rezé (Petite Californie), ont une capacité globale de 780 000 équivalent habitants. Elles accueillent les eaux usées domestiques et industrielles et les traitent avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Dans la zone située au Nord de la Loire et de l'agglomération nantaise, les eaux usées sont principalement dirigées pour traitement vers la station d'épuration de Tougas. Cette usine, propriété de Nantes Métropole, est la plus importante du grand Ouest (600 000 équivalent habitants). Elle participe à la reconquête de la qualité de la Loire.

